Front commun pour la Davie

Lors d'une conférence de presse le 27 novembre, Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre provinciale responsable de la région, Alex Vicefield, propriétaire du Chantier Davie, Stéphane Thériault, vice-président exécutif de la Chambre de commerce de Lévis, et Gilles Lehouillier, maire de Lévis, ont demandé que le gouvernement fédéral corrige «l'injustice commise en 2011» en incluant immédiatement Davie dans ses contrats opérationnels intérimaires. Selon les intervenants, cela permettrait d'assurer la pérennité du chantier maritime lévisien.

érick deschênes
@journaldelevis.com

«La mascarade, c'est assez. Il va falloir que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités. La réalité, c'est parce que des erreurs ont été commises, aujourd'hui, tu as 1 200 travailleurs qui vont perdre leur emploi. Ils vont perdre leur emploi à cause de cette mascarade. Et ça, c'est inacceptable», a déploré M. Lehouillier lors du point de presse.

C'est en raison de la mise à pied prochaine de 800 travailleurs de l'entreprise d'ici Noël, si aucun nouveau contrat n'est octroyé à Davie, que le quatuor a fait cette sortie en présence notamment de François Paradis et de Marc Picard, députés provinciaux de Lévis, et de représentants du syndicat des travailleurs du chantier maritime.

Vendredi dernier, Ottawa a annoncé qu'il ne commanderait pas un deuxième navire ravitailleur pour la Marine royale canadienne, un contrat désiré à Davie pour maintenir les 800 emplois menacés (voir texte p.9). Une décision qui préoccupe les intervenants en raison des pertes d'emploi et d'expertise pour le chantier.

Afin d'éviter ce scénario, Gilles Lehouillier demande que des contrats intérimaires (construction d'un deuxième navire ravitailleur et de brise-glaces ainsi que rénovation des frégates de la classe Halifax) soient octroyés au chantier maritime lévisien. «On ne veut rien enlever aux autres chantiers, strictement rien. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui va finir par le comprendre à Ottawa? La seule demande qu'on fait, c'est de demander les contrats intérimaires urgents qui ne font pas partie du *deal*», a souhaité le maire de Lévis.

Cela permettrait de corriger «l'erreur lourde de conséquences» commise lors de l'appel de projets pour la Stratégie nationale de construction navale en 2011.

Gilles Lehouillier soutient qu'à ce moment, les chantiers Irving et Seaspan avaient indiqué qu'aucune aide financière n'était nécessaire afin de procéder à la mise à niveau de leurs infrastructures, pour réaliser les contrats fédéraux en jeu. Toutefois, des subventions ont été accordées à cette fin à Seaspan. Selon le maire, ce facteur a été un élément déterminant pour assurer leur qualification au détriment du Chantier Davie.

Charge contre les hauts fonctionnaires

Gilles Lehouillier et Frédérik Boisvert, porte-parole de Davie, ont aussi blâmé les fonctionnaires fédéraux pour leur travail dans ce dossier.

«Quand ils nous disent qu'il n'y a pas de besoin pour un second navire ravitailleur, c'est de la foutaise! Historiquement, la marine a toujours eu deux navires ravitailleurs […] La ministre des Approvisionnements est briefée par des fonctionnaires (pour ses réponses en chambre). Des fonctionnaires qui sont en train d'abriller ce qui va possiblement devenir un grand scandale à Ottawa. Les coûts de la Stratégie navale sont en inflation galopante», a notamment décrié M. Boisvert.

Appui apprécié et fédéral au travail

Dans un autre ordre d'idées, Régent Guay, président du Syndicat des travailleurs du chantier naval de Lauzon (CSN), a notamment félicité les différents intervenants pour leur sortie, après la conférence de presse.

Notons d'ailleurs que les travailleurs du chantier marcheront dans les rues de Lévis dimanche après-midi afin de faire passer une nouvelle fois leur message au gouvernement fédéral.

Plus tard lundi, le secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, Steven MacKinnon, a réaffirmé lors d'une entrevue téléphonique que le gouvernement libéral était au travail dans ce dossier.

«Nous nous préoccupons du sort de ces travailleurs. C'est pour cela que nous travaillons avec tous les intervenants afin de trouver des solutions et même des opportunités qui pourraient se présenter à l'avenir pour le chantier. […] La Stratégie nationale de construction navale prévoit des besoins, soit plus pressants ou plus ponctuels en matière de construction navale. Des opportunités qui pourraient se présenter pour Chantier Davie. Nous sommes à l'étape de l'identification de ces opportunités et nous travaillons avec l'industrie navale afin d'identifier les opportunités. […] Je pense qu'on aura des nouvelles dans les semaines et dans les mois à venir», a-t-il déclaré.

CONSEILS de SPÉCIALISTES
le journal de lévis
Journal coopératif - Du vrai journalisme

Me Joannie Charron
Notaire

ET SI.... JE N'ÉTAIS PAS DIVORCÉ(E)?

Saviez-vous qu'il est maintenant possible pour les notaires de faire les demandes conjointes en divorce dans un processus consensuel? En effet, il est très simple pour moi de vous accompagner dans cette délicate épreuve. Aucun de nous ne se présente à la cour, puisqu'il s'agit d'une demande conjointe, une fois bien remplie et détaillée, vous obtiendrez un jugement dans un délai très rapide. Le timbre judiciaire est moins coûteux que de judiciariser le processus auprès des avocats, sans compter que la démarche est faite en présence du notaire médiateur familial qui vous accompagne tous les deux, objectivement. Cette démarche est rapide et peu coûteuse. Si vous n'êtes pas divorcé(e), sachez également que si vous n'avez pas de testament ou que le testament olographe ou devant témoins est invalide ou incomplet, votre ex-conjoint recevra soit le tiers ou les deux tiers de votre succession. Sachez également qu'il pourra recevoir une partie de votre fond de pension mais également de votre régie des rentes à titre de conjoint survivant (au lieu de votre conjoint actuel). De plus, nous devrons à votre décès, partager le patrimoine familial et ce, même si vous avez un testament notarié. Ainsi, une partie de vos avoirs irait à votre ex-conjoint au détriment de vos héritiers. Saviez-vous que même si vous avez été marié(e) seulement quelques mois, il y a plusieurs années, votre ex-conjointe pourrait hériter de vous au détriment de votre nouvelle conjointe et de vos enfants? Attention, parfois on pense être divorcé et il n'en est rien! Pensez s'y et demander nous conseils, nous vous guiderons vers la meilleure solution pour vous.

BMC
BÉLANGER · MERCIER · CHARRON
NOTAIRES

Bélanger Mercier Charron, Notaires
3054, route Lagueux,
Lévis (secteur St-Étienne)
T : 418 831-2678 p. 109
j.charron@notarius.net
www.bmcnotaires.com

113330

TN
LE SALON
LES TROUVAILLES DE NOËL

MERCI À NOS PARTENAIRES !

Ville de Lévis
Desjardins Caisse des Rivières Chaudière et Etchemin
SODEC Québec

COLLABORATEURS

François Paradis Député de Lévis
Assemblée nationale Québec
Marc Picard Député des Chutes-de-la-Chaudière
Guay
Centre Chiropratique Saint-Romuald

Steven Blaney, député de Bellechasse-Les Etchemins-Lévis
www.stevenblaney.ca
Brigitte Duchesneau, conseillère district Saint-Romuald
Ville de Lévis

Juvénat Notre-Dame du Saint-Laurent · Journal de Lévis · Perrier Exposition · Pattison

REMERCIEMENT SPÉCIAL AUX NOMBREUX BÉNÉVOLES DE L'ÉVÉNEMENT

Rues principales Saint-Romuald

111949